

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20232711-10 Du 27 novembre 2023 SUBVENTIONS 2023 - 3
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	22.11.2023
Nombre de membres		Date de la convocation	22.11.2023
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	22.11.2023
En exercice	15		
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT-J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX-V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE-M – BOUREILLE C (12)

Absents : FOLLÉAT J – BONNEVAUX V – MAURICE M (3)

Secrétaire : Daniel DELORME

SUBVENTIONS 2023 - 3

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les demandes de subvention suivantes :

- **Le Groupe de Secours Catastrophe Français**, désigné sous le vocable Pompiers humanitaires : ce groupe intervient sur les zones de catastrophes à l'international mais également en France. Ils sont notamment intervenus massivement suite aux inondations en Bretagne et dans le Pas de Calais. Leur appel à don servira à compléter leur dotation en matériel divers comme des motopompes, des nettoyeurs hautes pressions, etc...
- **Les Frapadingues** : suite à l'organisation de leur repas dansant du 10 novembre dernier, demande une subvention de 300 € pour la location de la salle ERA.
- **Les Band'Ance** : association nouvellement créée qui regroupe les fanfares des commune d'Usson-en-Forez, Saint-Pal-de-Chalencon et Craponne-sur-Arzon.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide l'octroi des subventions suivantes :
 - Les pompiers humanitaires : 0 €
 - Les Frapadingues : 300 €
 - Les Band'Ance : 0 €
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 novembre 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Daniel DELORME, secrétaire de séance


